

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/443
18 septembre 2001

(01-4468)

Conseil général

Original: anglais

PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Proposition en vue de l'établissement d'un groupe de travail de l'étude de la corrélation entre le commerce et le transfert de technologie

*Communication de Cuba, du Honduras, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, de la Malaisie,
de l'Ouganda, du Pakistan, de la République dominicaine, de Sri Lanka,
de la Tanzanie et du Zimbabwe*

La Mission permanente du Pakistan a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 31 juillet 2001.

Principes fondamentaux

1. La technologie est une ressource mondiale essentielle pour la création d'emplois et de richesses et pour le partage de la prospérité dans un monde interdépendant. L'impact de la technologie sur la croissance économique et le développement est bien connu. Cet impact résulte d'un processus complexe qui fait intervenir l'interaction d'acteurs nationaux et internationaux, y compris

pays en développement demeurant indéfiniment enfermés dans une relation commerciale et économique inégale avec les pays développés. Il s'agit d'un problème de premier plan qui se pose au système commercial international, qui devrait résoudre efficacement la question du transfert de technologie vers les pays en développement pour faire en sorte qu'ils deviennent des partenaires égaux dans le cadre des efforts globaux déployés pour parvenir à la prospérité mondiale.

Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS):

10. L'article pertinent dans l'Accord sur les mesures SPS promet l'octroi de l'assistance technique nécessaire aux pays en développement, y compris dans les domaines "des techniques de transformation, de la recherche et de l'infrastructure".

11. Cependant, les pays développés n'ayant pas intégralement et scrupuleusement mis en œuvre ces dispositions, les pays en développement n'ont pas pu bénéficier pleinement de la croissance du commerce international.

Propositions

12. Au vu de ce qui précède, il est proposé que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC convienne d'établir un groupe de travail/négociation de l'OMC, ouvert à tous les Membres, dont le mandat serait le suivant:

13. Le Groupe de travail devrait recevoir l'assistance du Secrétariat de l'OMC ainsi que d'autres organisations internationales compétentes (par exemple, la CNUCED) pour recueillir des renseignements sur les flux existants de transfert de technologie vers les pays en développement, les cadres légaux et administratifs, en particulier dans les pays exportateurs de technologie, et les mécanismes de financement en vigueur.

14. Les travaux du Groupe devraient consister à identifier tant les besoins que les contraintes, ce qui inclura les tâches suivantes:

- procéder à l'évaluation des besoins des pays en développement en matière de transfert de technologie;
- Tc5 Tw (-0.4uatriè2a2triè2g75 evoir cvu deg5 T5 suivants, ce) T3s auxqu3s ades be,e ce ilfert
- identifier ys d ntu5 lrit les contrainchnique
-
-
-